

Théodore NGANZI – Institut National des Arts

nganzitheodore@gmail.com

Théodore Nganzi Ndoni est Docteur en Droit de l'Université de Kinshasa. Il a soutenu sa thèse de doctorat le 16 septembre 2021 sur le sujet intitulé : « le droit d'auteur à l'épreuve du numérique en droit comparé congolais, camerounais, ivoirien et sénégalais ». Il est Avocat inscrit au Barreau de Kinshasa Gombe en RD.Congo et il a été conseiller juridique au Ministère de la Culture et des Arts. Il est professeur de droit d'auteur à l'Institut National des Arts de Kinshasa, institution de l'enseignement supérieur et universitaire qui forme aux métiers des arts. Consultant à la Socoda (La Société Congolaise des Droits d'Auteurs et des Droits Voisins), Maître Nganzi est spécialiste de la défense des Droits des artistes.

Il a dirigé le chapitre national-RDC d'Arterial Network de 2010 à 2015. Il parle couramment français et anglais. Il a publié plusieurs articles sur le droit d'auteur et le patrimoine culturel dans les revues scientifiques.

